

**20** Höchste Zeit!  
**21** C'est le moment!  
È ora!

**UNIA**

# **Textes d'orientation**

adoptés par les délégué-e-s lors du 3<sup>ème</sup> jours de congrès du 26 février 2022

**Texte d'orientation n° 1 (De bons emplois, la sécurité de l'emploi et des rentes sûres)**

**« Des droits des salarié-e-s forts : les mêmes pour toutes et tous ! »**

La logique de profit du capitalisme et l'exploitation des salarié-e-s qui s'ensuit sont lourdes de conséquences. Elles sont à l'origine des inégalités sociales, de la pauvreté des travailleurs et travailleuses et d'un sentiment d'insécurité. Les pressions salariales, les rapports de travail précaires, les discriminations en matière de droit de séjour, le sous-emploi et le chômage rejettent toujours plus de salarié-e-s en marge de la société. Leurs droits sont contestés ou ignorés. Les partis de droite encouragent les tensions entre les salarié-e-s et la désolidarisation, et propagent leur idéologie xénophobe.

La pandémie de COVID-19 et ses conséquences ont montré comment les rapports de travail et les conditions de vie précaires affaiblissent la société et la rendent plus vulnérable aux crises. Nous, les syndicats, prenons résolument le contrepied de cette évolution. Nous luttons pour de bons emplois et pour la sécurité sociale. Nous insistons sur la dignité humaine et sur le besoin de sécurité et de reconnaissance de chacun-e.

Nos revendications :

- **L'emploi passe avant le profit !** Le chômage et le sous-emploi sont inacceptables et il faut les combattre efficacement. Des mesures d'encouragement et des aides à l'emploi efficaces doivent garantir le plein emploi et des moyens de subsistance à l'abri des crises.
- **Plus de droits pour les travailleurs et les travailleuses :** Protégeons les salaires, pas les frontières ! Seuls des droits effectifs et identiques, valables indépendamment de l'origine, peuvent garantir des conditions de travail et des salaires dignes de ce nom. Points-clés :
  - extension des CCT, avec des salaires minimums pour tout le monde d'au moins 4000 francs et un 13<sup>e</sup> salaire. Pour cela, nous lançons des initiatives populaires cantonales ou communales partout où cela est possible ;
  - faciliter l'extension des CCT, notamment l'abaissement du quorum de 50 % d'employeurs exigé si plus de 50 % des employé-e-s occupés sont liés par la CCT ;
  - renforcement du nombre et de l'efficacité des contrôles d'entreprises contre le dumping salarial et les abus contre la loi sur l'égalité sur le modèle de l'Inspection paritaire des entreprises genevoise et sanctions exemplaires contre les employeurs pris en faute ;
  - la protection de la santé est un bien public – dans le monde professionnel en particulier. Or la pandémie, qui a frappé tout le monde, a montré que la santé des travailleuses et des travailleurs valait moins que les intérêts des entreprises. Pour mieux la protéger, il faut conférer aux travailleurs et travailleuses et à leurs représentants, dans les CCT et dans la loi sur le travail, de solides droits de participation et de contrôle en vue notamment d'une organisation du travail saine et respectueuse de la santé ;
  - protection véritable et étendue dans le temps contre le licenciement pour tous les travailleurs et travailleuses, notamment contre les licenciements collectifs et les licenciements économiques ; il s'agit de prendre spécifiquement en compte les risques encourus par des groupes de travailleurs et travailleuses exposés – femmes après un congé de maternité ou parents après une phase parentale (extension de la protection contre le licenciement après

le congé maternité à 6 mois), plus de 50 ans (doublement des délais de congé actuels à partir de 50 ans à 2, 4 et 6 mois), migrant-e-s, lanceurs d'alerte, délégué-e-s syndicaux, représentant-e-s du personnel, salarié-e-s ayant participé à un conflit social. Les congés abusifs doivent être nuls et donner droit à la réintégration dans l'entreprise ou au versement d'une indemnité équivalente à deux années de salaire, au choix de la personne.

- **De bons emplois pour tout le monde !** Chaque être humain a droit à des conditions de travail et à un salaire lui permettant de mener une existence digne. Nous revendiquons pour tous les salarié-e-s le droit à un emploi fixe, le droit à la déconnexion et des horaires de travail planifiables. L'indépendance fictive est inacceptable, y c. dans ses nouvelles formes liées aux plateformes numériques. Il faut interdire le travail sur appel, limiter le travail temporaire, régler dans la loi le télétravail et assimiler les emplois de « l'économie de plateforme » aux rapports de travail normaux. Les droits des apprenti-e-s et ceux des stagiaires ont besoin d'une protection particulière. Il convient de limiter le nombre et la durée des stages.
- **Pour une véritable démocratisation des lieux de travail :** Les travailleurs et travailleuses doivent retrouver un pouvoir décisionnel au travers de processus participatifs.
- **L'équilibre social dans la prévoyance vieillesse aussi.** Une vie humainement digne doit rester garantie au-delà de la vie professionnelle. À cet effet, nous visons dans une première étape à introduire une 13e rente AVS. Nous combattrons tout relèvement de l'âge de la retraite et revendiquons une baisse de l'âge de la retraite pour tous et toutes. Nos autres revendications :
  - droit à une retraite anticipée avec compensation sociale dans tous les métiers particulièrement pénibles et après 40 années de travail au maximum (avec imputation des années consacrées aux tâches éducatives ou de soins) ;
  - augmentation des rentes AVS à 1400 et 2800 francs, dans une deuxième étape en direction d'une prévoyance vieillesse qui couvre réellement les besoins vitaux ;
  - renforcement de l'AVS par rapport au 2e et surtout au 3e pilier, et droit aux prestations indépendant du lieu de domicile ;
  - introduction dans le 2e pilier d'éléments du système de répartition, avec une composante de redistribution sociale, et élimination des discriminations existantes selon le sexe, le genre, l'âge, le taux de travail.
- **Un même salaire pour le même travail accompli au même endroit :** la protection des salaires et des conditions de travail de tous les travailleurs/-euses en Suisse doit être étendue, indépendamment de leur nationalité. La libre circulation des personnes et les mesures d'accompagnement (FlaM) sont indissociables. Un futur accord-cadre entre la Suisse et l'Union européenne devra obligatoirement respecter la protection des salaires.

**Texte d'orientation n° 2 (De bons emplois pour toutes et tous, égalité entre femmes et hommes et conciliation)**

**« Pour plus de temps, plus d'argent et du respect ! »**

Un salaire égal pour un travail de valeur égale constitue un droit humain. Travail et obligations sociales doivent être conciliaires pour tout le monde. La parentalité ne doit pas constituer un obstacle dans la carrière professionnelle. La crise du COVID-19 a montré à quel point notre société dépend du travail de « care » non rémunéré et du travail mal rétribué, souvent accompli par des femmes, dans des professions de service essentielles. Il faut enfin que ce travail soit reconnu et équitablement indemnisé.

Nos revendications :

- **L'égalité salariale, maintenant !** La discrimination salariale des femmes est un scandale qui n'est plus admissible. Les disparités salariales et les bas salaires aboutissent à des rentes insuffisantes et à la pauvreté à la retraite, chez les femmes et les migrants notamment. Il incombe aux entreprises de vérifier le respect de l'égalité salariale dans le cadre du partenariat social et sous surveillance étatique. Celles qui bafouent l'égalité salariale seront sanctionnées. De plus, le principe d'un salaire égal pour un travail de valeur égal doit être appliqué au niveau politique. Le respect de l'égalité salariale fera l'objet de contrôles étatiques et dans la mesure du possible de contrôles paritaires.
- **Respect** : tolérance zéro face au sexism, au harcèlement sexuel et à la LGTBIQ+-phobie. Il faut respecter les limites fixées, dans la sphère privée comme dans l'espace public, dans la formation et dans la vie active. Les employeurs ont des obligations et doivent mettre en place dans les entreprises des mesures de prévention efficaces (règle de tolérance zéro, règlement, points de contact ou personnes de confiance formées et neutres). Des dispositifs de protections sont négociés dans les CCT. Ceux qui ne combattent pas le harcèlement sexuel seront sanctionnés.
- **Conciliation travail / famille** : droit à une prise en charge extrafamiliale abordable ou gratuite des enfants pour les bas revenus et droit à des congés parentaux payés / à la rémunération des tâches de garde et de soins des proches. Les entreprises doivent participer au développement des places de structure d'accueil et les conventions collectives le thématisent. Réduction du travail dominical ou de nuit. Davantage d'autonomie dans la gestion du temps des salarié-e-s, plutôt qu'une déréglementation du temps de travail dans le seul intérêt de l'employeur. Et en cas de mise en place de modèles de travail flexibles, ils devront servir à améliorer la conciliation entre travail et famille / vie privée.
- **Répartition équitable du travail payé ou non rémunéré entre les femmes et les hommes** : réduction de la durée normale du travail d'au moins 20 % de la durée actuelle, avec pleine compensation salariale. L'introduction et la pérennisation d'un nouveau standard pour la durée normale du travail (semaine de 4 jours ou journée de 8 heures) et de droits accrus à disposer de son temps (vacances, journées « joker », droit à une réduction temporaire du taux d'occupation et à des périodes de formation de base et continue, etc.) visent à éviter que la réduction de la durée du travail aboutisse à une densification du travail malsaine. Unia combattra aux négociations conventionnelles toute demande d'augmentation ou de flexibilisation du temps de travail. Le travail non rémunéré doit être revalorisé et

créer des droits en matière de sécurité sociale, afin que les obligations familiales assumées aient un effet positif sur les prestations et retraites étatiques. Les pertes de salaire découlant des tâches éducatives et de soins assumées dans le cadre familial doivent être compensées dans le cadre d'une assurance générale du revenu.

- **Revalorisation des professions essentielles du secteur des services et de bonnes conditions de travail pour des services publics de qualité :** embauche, notamment pour l'accompagnement dans les crèches-garderies et les écoles à horaire continu comme pour les soins dans les hôpitaux et les EMS, de personnel plus nombreux et correctement payé. Conditions de travail réglées dans des CCT-DFO garantissant sur tout le territoire des standards élevés dans les soins et l'accompagnement, ainsi qu'un financement équitable par les pouvoirs publics. Assujettissement à la loi sur le travail de l'activité d'encadrement des proches dans les ménages privés. Halte aux privatisations dans le secteur du care. Revalorisation du travail indispensable à la société dans la vente, la logistique, le nettoyage, etc.
- **Salaire minimum légal :** la crise a montré de manière saisissante que la Suisse compte beaucoup de « working poors », catégorie où les femmes et les migrants sont surreprésentés. Afin de se rapprocher enfin de l'objectif de justice sociale, il est urgent de fixer un salaire minimum légal sur le plan fédéral d'au moins 4000 francs x 13 ou de CHF 25 / heure.

### Texte d'orientation n° 3 (un avenir maîtrisé)

#### « Reconversion écosociale ! »

La reconversion écosociale de notre mode de production est le projet d'avenir par excellence. Une économie ne détruisant pas nos ressources naturelles, d'une part, et la justice sociale, d'autre part, ne sont pas des objectifs contradictoires. Nous les envisageons comme un projet de société intégrateur de la reconversion écosociale. Le pilier social garantit la justice sociale et doit aboutir à une répartition plus équilibrée des richesses et des chances de réussite, ainsi qu'au plein emploi. Quant au pilier écologique, il garantit la neutralité carbone d'ici 2030. Elle ne doit toutefois pas se faire sur le dos des salarié-e-s et des plus vulnérables de notre société.

La pandémie de COVID-19 nous a montré une fois de plus que les menaces mondiales exigent une réponse coordonnée au niveau planétaire ; mais nous ne devons pas attendre pour repousser une telle menace. Nous devons agir ici et maintenant.

Nos revendications :

- **Réduction sensible de la durée usuelle du travail, avec pleine compensation salariale pour les revenus bas et moyens.** Elle servira de base au plein emploi visé, à une réduction rapide et directe de l'empreinte écologique et notamment des émissions de CO<sub>2</sub>, à une répartition plus équitable du travail payé ou non rémunéré entre les sexes, à une redistribution des gains de productivité au profit du travail plutôt que du capital, ainsi qu'à garantir la santé tant psychique que physique des travailleuses et travailleurs. On s'assurera ainsi que la reconversion écologique ne se fasse pas aux dépens des salarié-e-s.
- **Une planification territoriale et une organisation du travail** écologiquement et socialement supportables : la densification, la mixité sociale et l'habitat coopératif seront encouragés. Le domicile (logement à prix abordable pour tout le monde) doit être rapproché du lieu de travail pour réduire le trafic. Les entreprises garantiront des possibilités de transport durables.
- **Droit au travail** : personne ne sera laissé pour compte. Les collectivités publiques garantissent à tout le monde des possibilités d'emploi judicieuses, écologiques et durables sur le plan social. Là où des emplois vont disparaître, il faut prévoir dès à présent des alternatives et investir dans des emplois durables et à des conditions humainement dignes ainsi que dans des possibilités de formation et de perfectionnement, tout au long de la chaîne de création de valeur et d'approvisionnement. Les salarié-e-s auront ici un droit de codécision grâce au lancement, dans les entreprises et les branches, de programmes d'investissement et de reconversion assortis d'un volet social.
- **Droit à une formation de base et à de la formation continue tout au long de la vie** : il faut lancer immédiatement une offensive de formation de base et continue pour les spécialistes de la future société écosociale et du care.
- **Des conventions collectives de travail et une législation sur le travail au service de la reconversion écosociale.**
- **Une taxe d'incitation efficace sur le CO<sub>2</sub>,** intégralement remboursée et assortie d'un volet social, c.-à-d. de manière inversement proportionnelle au revenu ou à la fortune, ainsi que d'autres incitations socialement supportables à opter pour un mode de vie durable.

- **Une offensive visant la baisse de notre consommation énergétique et le passage à un approvisionnement basé à 100% sur les énergies renouvelables** d'ici 2030 (solaire et en complément énergie éolienne ou hydraulique, techniques de stockage de l'énergie), ainsi que la décarbonisation du trafic individuel motorisé, du transport de marchandises, du trafic aérien et du secteur du bâtiment. La transition écologique dans les domaines du bâtiment et des transports doit se faire rapidement et, à cette fin, il faut former des milliers de spécialistes.
- **L'heure est à des investissements financés par le secteur public dans**
  - des projets dans le photovoltaïque ou d'autres énergies alternatives ;
  - l'encouragement des ménages privés à produire de l'énergie de manière durable ;
  - le soutien, la création et l'administration « d'emplois verts » par les collectivités publiques, au sens d'un droit au travail et dans l'optique d'atteindre le plein emploi.
- **La place financière suisse doit être contrainte à se désengager du secteur des énergies fossiles.** Les caisses de pensions ont ici des responsabilités particulières à assumer.
- **Seul un service public fort peut mener à bien la reconversion écosociale.** Les collectivités publiques doivent réaliser des investissements productifs, axés sur la production durable d'énergie ou de biens, sur la mobilité et la logistique. Cela contribuera à une production en phase avec les besoins effectifs de la population et les critères de durabilité, mettant fin au gaspillage des ressources et à la maximisation du profit du secteur privé.
- **La santé prime sur le profit :** la crise climatique met en péril notre santé. Les travailleuses et travailleurs qui accomplissent au quotidien un travail pénible en plein air sont toujours plus exposés à des conditions climatiques extrêmes. Il faut réduire et adapter leurs horaires de travail, sans perte de salaire.
- **Pour une production de qualité proche de l'utilisation et de la consommation des produits.** La qualité et la durabilité des travaux et des produits sont essentielles. La limitation des transports des matières et des produits est également un facteur déterminant pour le futur. Le **prix du transport** des marchandises doit couvrir les coûts d'infrastructure, carbone et écologique.
- **Les multinationales doivent participer à l'effort commun par un financement de la reconversion éco-sociale par les revenus du capital.**

**Texte d'orientation n° 4 (santé publique, droits fondamentaux, formation, démocratie, lutte contre la discrimination et participation au progrès)**

**« Pour une sortie de crise solidaire »**

La pandémie de COVID-19 a révélé brutalement la part d'ombre du système mondial capitaliste. Ce n'est pas un hasard si elle a surtout frappé les groupes de population pauvres, discriminés et marginalisés. C'est la suite logique des 30 dernières années de folle course au profit, d'idéologie néolibérale et de déshumanisation du travail. Celle-ci affaiblit notre système de santé publique et notre sécurité sociale, appauvrit et fragilise de nombreuses personnes, creuse des fossés sociaux, met en péril la démocratie et les droits fondamentaux, et détruit l'environnement.

La pandémie et ses conséquences dramatiques sont à cet égard les symptômes d'un système malade. Or il n'est pas question aujourd'hui d'entrer à nouveau dans la spirale de l'exploitation et de la consommation à outrance. Il n'y a qu'une issue possible à la crise : la solidarité et l'égalité de traitement. Sans discrimination ni stigmatisations fondées sur l'identité de genre et sociale, l'âge, l'origine, la religion, l'orientation sexuelle, l'apparence et les limitations de capacité. Il faut un revirement politique, afin de replacer au centre des préoccupations les besoins de tous les individus, leur travail et leurs droits. Il est nécessaire que notre société reconnaîsse l'être humain en tant que tel et non pas comme une variable d'ajustement économique !

Nos revendications :

- **La vie et la mort ne doivent pas avoir d'étiquette de prix.** L'accès garanti pour toutes et tous aux soins médicaux, avec un système de santé publique fort et des primes de caisses-maladie abordables reposant sur un financement social, constituent un droit fondamental majeur.
- **Stop au travail qui rend les gens malades !** Les pressions physiques et psychologiques au travail deviennent de plus en plus importantes. Malgré les avancées des connaissances, trop d'industries tendent encore à utiliser des techniques ou produits nocifs pour la santé. Il est donc nécessaire d'instaurer une véritable médecine du travail avec les moyens qui vont avec et que cette requête soit amenée dans chaque renouvellement conventionnel. L'assurance-accidents doit pleinement reconnaître les maladies professionnelles tant physiques que psychiques. Le fardeau de la preuve sera renversé ici : il doit incomber à l'employeur de démontrer qu'il a assumé sa responsabilité de créer un environnement de travail respectueux de la santé psychique et physique, et il sera sanctionné s'il ne le fait pas.
- **Les droits et libertés fondamentaux sont intangibles.** Il faut enfin reconnaître l'égalité entre tous les individus dans la vie politique et la société, indépendamment de leur identité de genre et sociale, de leur âge, origine, religion, orientation sexuelle, apparence et de leurs limitations de capacité physique ou mentale. Il en découle un droit fondamental à l'éducation et à la formation tout au long de la vie, qui confère à tous les individus de réelles chances de participer à la vie sociale et politique. À cet effet, les droits politiques doivent être étendus à toutes les personnes âgées de 18 ans révolus et domiciliées en Suisse depuis au moins 5 ans.
- **La démocratie et la justice sociale vont de pair.** Un service public fort et des assurances sociales résistantes aux crises garantissent le droit fondamental à une existence digne,

ainsi qu'une participation égale à une société démocratique. Leur financement doit reposer sur un système fiscal équitable, ponctionnant les salaires exorbitants des managers, les gains en capitaux ainsi que la fortune des super-riches.

- **Ce n'est pas aux travailleuses et travailleurs à payer la facture de la crise.** Il ne doit pas être aussi facile aux entreprises ayant obtenu, pendant la crise du COVID-19, des crédits et l'indemnité RHT pour leur personnel de licencier aujourd'hui. Par ailleurs, l'indemnisation à 80% du chômage partiel est insuffisante, notamment pour les personnes ayant des salaires plutôt modestes. Les travailleuses et travailleurs gagnant moins de 5000 francs net doivent être indemnisés à 100 % en cas de chômage partiel.
- **Halte au racisme et à la xénophobie :** la Suisse est l'un des pays les plus riches – grâce notamment à l'apport de personnes dépourvues de passeport à croix blanche – une politique migratoire ouverte sur le monde et une politique d'asile humanitaire devraient donc être une évidence. La Suisse doit accueillir davantage de personnes réfugiées et leur garantir des conditions de vie humaines, la sécurité juridique et une procédure d'admission équitable. La xénophobie et le racisme ne seront pas tolérés dans nos rangs. Cette exigence vaut notamment aussi pour le monde professionnel – les entreprises veilleront à la faire respecter, en adoptant des mesures de prévention efficaces.
- **Séjour garanti :** En outre, un droit de séjour garanti doit être accordé à quiconque vit en Suisse. Unia lance à cet effet une campagne visant à renforcer les droits de nos collègues et concitoyen-ne-s n'ayant pas le passeport suisse, en améliorant leur sécurité de séjour, ainsi qu'à combattre systématiquement toute future détérioration, par exemple dans le cadre de la mise en œuvre de la LEI. Les sans-papiers ont tout particulièrement besoin de davantage de sécurité de séjour. Unia soutient dès lors dans toutes les régions des projets de régularisation s'inspirant de l'opération genevoise Papyrus.
- **Les découvertes scientifiques et les développements technologiques** doivent être mis à profit pour améliorer les conditions de vie et de travail ainsi que la conciliation entre vie privée et professionnelle. La transformation numérique et les autres avancées technologiques ne doivent pas dévaloriser le travail humain. Les gains de productivité ainsi obtenus appartiennent à tous les individus, et doivent être restitués aux salarié-e-s, sous la forme de meilleurs salaires, d'une réduction du temps de travail et de mesures de formation professionnelle accessibles à tou-te-s. Les technologies de numérisation ne doivent pas servir d'instrument de domination. Nous disons non à l'État policier et exigeons que l'hégémonie des géants technologiques mondiaux soit brisée.

Au cours des quatre années à venir, notre priorité concrète dans le cadre de l'USS est la suivante : Afin de souligner l'importance cruciale de la défense des droits des salarié-e-s pour le dépassement de la crise, nous nous engageons pour un droit à un bon emploi pour toutes et tous et une meilleure répartition du travail, garantissant une vie digne.